

Paperasse administrative pour faire un stage ?

Par **Visiteur**, le **01/02/2013** à **19:18**

Bonsoir.

Je poste ici ce soir car je voudrais faire un stage l'été prochain, pour toutes les bonnes raisons que cela apporte, que je ne vais pas prendre le temps de développer ici. Seule chose que je voudrais savoir: est-ce qu'il suffit que j'aie demandé au secrétariat de ma fac une convention de stage pour en faire un ? Comment en obtenir une ? Est-ce le seul document indispensable, hormis une lettre de motivation bien entendu ?

Merci !

Par **bulle**, le **02/02/2013** à **07:43**

Bonjour,

Alors pour faire le stage, il faut déjà que vous le trouviez (envoyer CV, lettre de motivation).

Ensuite, quand vous l'avez trouvé, il faut, en effet, aller au secrétariat pour demander une convention de stage. On va vous en donner 3 exemplaires, que vous remplirez puis que vous ferez remplir par votre maître de stage pour les infos le concernant. Enfin vous les retournerez à la fac qui la signera et qui vous en redonnera un exemplaire pour vous et un pour votre maître de stage.

Pas d'autres démarches nécessaires selon moi.

Par **Newjurist**, le **02/02/2013** à **18:51**

Bonjour,

je rajoute que même parfois, le CV et lettre de motivation ne sont pas obligatoires.

Par **Visiteur**, le **03/02/2013** à **14:06**

Ok merci pour vos infos ! Je vais me mettre à chercher dès maintenant...